

NOTE D'INFORMATION

TRANSPORTS EXCEPTIONNELS



En raison des travaux de la deuxième ligne de tramway, la traversée de Caen par les convois exceptionnels circulant sur les quais du centre ville sera fortement perturbée de juin 2018 à avril 2019.

- du 11 au 22 juin 2018 démolition de l'anneau du rond point de l'Orne

La circulation des convois exceptionnels sera totalement interdite sur le quai Hamelin et le quai de Juillet.

- de juin 2018 à avril 2019 fermeture du quai Hamelin

==> itinéraire unique par le QUAÏ de JUILLET *obligatoirement de nuit, entre 22 heures et 6 heures, et sous escorte des forces de l'ordre en cas de contresens (sens D405 vers le cours Caffarelli).*

==> obligation de transmettre à la Police Nationale (02.31.29.22.22) et la Police Municipale (02.31.07.17.17) la date, l'heure et les dimensions du convoi.

==> prendre contact avec les services techniques de la ville de Caen : dv@caenlamer.fr - 02.31.75.49.05

==> prendre contact 1 semaine avant le passage avec le maître d'œuvre - Sté COLAS - etienne.batard@colasrail.com (coordinateur) et/ou gregory.mendez@colas.com afin de vérifier l'adéquation entre l'emprise du chantier et les dimensions du convoi.

En cas d'urgence, la COLAS dispose d'un numéro d'astreinte qui pourra être appelé 0800 46 38 79

Périphérique Sud : pour les convois de 3^{ème} catégorie $\leq 4m20$ de hauteur et $\leq 3m$ de large, le passage s'effectue par le périphérique Sud de Caen après accord de la DIR/NO.

Unité sécurité routière
DDTM du Calvados
Tél. : 02.31.43.16.66.
mail : ddtm-te@calvados.gouv.fr